

SSIAP 1

Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Agrément / Autorisation d'exercice

- ✓ Agrément SSIAP n° **27-2020-02** délivré par la Préfecture de l'Eure valable jusqu'au 21/08/2025.

Références réglementaires

« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attachée à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. » (Art. MS 45, MS 46 et MS 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.)

Arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Objectif pédagogique de la formation

Acquérir des connaissances théoriques et pratiques liées aux Etablissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

Public

Toute personne souhaitant se qualifier en sécurité incendie pour exercer des missions au sein d'établissements recevant du public (ERP) et/ou immeuble de grande hauteur (IGH)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sous réserve de fournir le certificat médical réglementaire de suivi de la formation SSIAP

Durée

74 heures sur 10 jours répartis en 67 heures de formation hors temps de déplacement (9 jours) + 7 heures d'examen (1 jour).

Effectif

L'effectif de chaque session est de minimum 4 participants et de maximum 12 participants initiaux.

Prérequis

- ✓ Satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la capacité du candidat, à rendre compte sur la main courante, des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours
- ✓ Aptitude médicale (certificat de moins de 3 mois)
- ✓ AFPS ou PSC 1 de moins de deux ans / Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1 en cours de validité
- ✓ Habilitation électrique H0-B0 (prérequis à l'emploi)

Programme de la formation (conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

1ère partie : Le feu et ses conséquences (6 heures)

- ✓ Le feu
- ✓ Comportement au feu

2ème partie : Sécurité Incendie (17 heures)

- ✓ Les principes de classement des Etablissements
- ✓ Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- ✓ Desserte des bâtiments
- ✓ Cloisonnement d'isolation des risques
- ✓ Evacuation du public et des occupants
- ✓ Désenfumage
- ✓ Eclairage de sécurité
- ✓ Présentation des différents moyens de secours

3ème partie : Installations techniques (9 heures)

- ✓ Installations électriques
- ✓ Ascenseurs et nacelles
- ✓ Installations fixes d'extinction automatique
- ✓ Colonnes sèches et humides
- ✓ Système de sécurité incendie

4ème partie : Rôles et missions des agents de sécurité incendie (18 heures)

- ✓ Le service de sécurité
- ✓ Présentation des consignes de sécurité et main courante
- ✓ Poste de sécurité
- ✓ Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- ✓ Mise en œuvre des moyens d'extinction
- ✓ Appel et réception des services publics de secours
- ✓ Sensibilisation des occupants

5ème partie : Concrétisation des acquis (17 heures)

- ✓ Visites applicatives
- ✓ Mises en situation d'intervention

Moyens pédagogiques (conformes au cahier des charges l'arrêté du 2 mai 2005 modifié)

- ✓ Salle de formation équipée : ordinateur, vidéoprojecteur, tableau blanc, système informatisé pour les QCM ...
- ✓ PC Sécurité dédié : moyens téléphoniques et radio, SSI de cat A ...
- ✓ Bac à feu écologique et extincteurs ...

Démarche pédagogique

Nos stages reposent sur une alternance entre transfert de savoir-faire et d'attitudes, avec des exercices concrets, des tests avec les participants et des analyses de situations. Cette méthode permet une appropriation rapide des sujets par les stagiaires.

Lors des formations en groupe, l'accent est mis sur l'interactivité, intégrant ainsi la possibilité de progresser en équipe et de réussir ensemble.

Les principales méthodes utilisées sont la méthode démonstrative, la méthode interrogative ou maïeutique, la méthode active ou de découverte, la méthode expérientielle.

Evaluation en cours de formation

- ✓ Evaluations théoriques (test de connaissances, QCM ...)
- ✓ Evaluations pratiques (mises en situation)

Examen

L'examen est composé de deux épreuves comprenant:

- ✓ Une épreuve théorique de 30 minutes par un QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme.
- ✓ Une épreuve pratique de 15 minutes par stagiaire consistant en une ronde de sécurité avec résolution d'anomalies.

Sanction

- ✓ Attestation de fin de formation remise par le centre de formation
- ✓ Diplôme SSIAP 1, reconnu par le ministère de l'intérieur, délivré par un jury présidé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant.

Responsable pédagogique de la formation

Pascal AUMONT.

Coût

Nous consulter.

Le calendrier des sessions est accessible sur le site internet du centre de formation.



SP2 Formation est datadocké.
Id DD 0077054



SP2 Formation est certifié
Qualicert pour ses formations.